



Les Salons

	<u>Haute saison :</u>	<u>Moyenne saison :</u>	<u>Basse saison :</u>
	Mai, Juin, Juillet, Septembre, 15 au 31 Décembre	Avril, Août, Octobre	Janvier, Février, Mars, Novembre, 1 au 14 Décembre
Samedi	2600 €	2300 €	2100 €
Forfait week-end	3100 €	2800 €	2600 €
Dimanche et vendredi	1700 €	1600 €	1500 €
Lundi au jeudi	1300 €/ jour		
Supplément horaire	100 €		
Appartement des mariés	180 €		
Chambres invités	75 €/chambre		



RÈGLEMENT INTÉRIEUR ANNEXÉ AU CONTRAT DE LOCATION :

Un responsable du domaine de Réau assure, avec le traiteur partenaire pour les réceptions, une mission de conseil, de contrôle et de maintenance technique des installations. Pour les chambres réservées, il gère la distribution le jour et le lendemain de la réception. Le nettoyage est inclus dans le montant de la location. Il ne peut y avoir de réception et de retour de mariage sans la présence de maîtres d'hôtels des traiteurs partenaires ou d'un régisseur.

LA LOCATION DU DOMAINE DE REAU

La location est prévue de 8h à 22h pour une réception le midi et de 14h à 4h pour une réception en soirée. Les salons de Reau sont loués non meublés. Lors de la réservation un acompte de 50% est demandé, le solde de la location s'effectue 1 mois avant la réception.

En cas de location pour le montage la veille de la réception ou de démontage le lendemain, la présence du régisseur est obligatoire, il y aura facturation d'occupation des lieux* et une rémunération de régisseur*. Après 22h pour une réception le midi et 4h du matin pour une réception en soirée, il y a facturation de l'heure supplémentaire pour la location de la salle* à régler le jour même auprès du maître d'hôtel responsable. Il faudra y ajouter les heures supplémentaires des maîtres d'hôtels conformément au contrat du traiteur. Il ne peut en aucun cas y avoir de prolongation de location sans la présence de maîtres d'hôtels jusqu'à la fin de la réception. Ces derniers ayant la charge d'assurer par leur présence, le service, la sécurité et le rangement de la salle.

Pour le retour le dimanche la location est de 9h à 17h. En cas de prolongation, il sera facturé les heures supplémentaires pour la salle et les maîtres d'hôtels ayant les mêmes obligations de service que le samedi. Pour un retour le samedi, la location est de 9h à 14h.

Les invités ne seront en aucun cas autorisés à pénétrer dans les espaces privés ainsi que les espaces extérieurs aux clôtures. En cas d'accident le propriétaire sera déchargé de toutes responsabilités. Pour des raisons de sécurité, les animaux ne sont pas autorisés dans les espaces de réception. Les aménagements particuliers liés et nécessaires à la réception ne devront pas provoquer de détériorations, ils devront être démontés le jour même ou le lendemain.

Dans le cas d'aménagements spécifiques : montage de grande tente, spectacles de lumières ou autre, si la puissance électrique de la salle n'est pas suffisante, le locataire prendra à sa charge la location d'un groupe électrogène et de son carburant.

L'accès de la salle par la terrasse n'est pas autorisé aux véhicules. Pour le transport de personnes à mobilité réduite un accès spécial est aménagé par la cour intérieure (se renseigner auprès du maître d'hôtel responsable). Les confettis, pétards, pétates, cierges magiques et bombes serpentins sont strictement interdits dans les salles et espaces extérieurs. En cas de débordement, il y aura facturation de 300 € HT pour le nettoyage des espaces intérieurs et extérieurs. Les jeux de ballon sont interdits à l'intérieur des jardins.

Le parking intérieur est sous la responsabilité du locataire, par précaution il est d'usage de ne laisser aucun objet de valeur dans les voitures. La responsabilité du propriétaire et du traiteur ne peut être engagée pour les véhicules stationnés.

Par décision de la commission de sécurité et la réglementation en vigueur, les salons intérieurs sont non fumeurs (de grands cendriers sont à disposition sur les terrasses).

Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents et du locataire. La présence de baby sitter et animateurs que nous vous proposons pour encadrer les enfants est fortement conseillée.

Afin d'éviter le versement d'une caution de dépôt de garantie, il est demandé de fournir avec le paiement définitif une attestation d'extension d'assurance de votre multi-risques habitations, à fournir lors du rendez-vous technique un mois avant la réception. Cette attestation vous est fournie gratuitement par votre assureur.

L'attestation d'assurance est obligatoire pour toutes les locations.

LE TRAITEUR EST OBLIGATOIRE POUR TOUTES RÉCEPTIONS

Dans l'éventualité d'un traiteur extérieur ou d'un retour par vos soins, nous consulter.

Le traiteur occupe les lieux le jour de la réception à partir de 8h pour un déjeuner et à 14h pour une soirée.

Toutes les poubelles, les verres ainsi que les bouteilles éventuelles du client seront repris par le traiteur à la fin de la réception. La prestation du traiteur comprend le rangement complet du mobilier et matériel le jour même.

La livraison de boissons se fera une semaine à l'avance aux jours d'ouverture de la salle, il ne pourra y avoir de livraison en dehors de ces heures. Un inventaire sera dressé et signé avec le maître d'hôtel présent qui réceptionnera les boissons et objets divers nécessaires à votre réception.

Les stocks de boissons déposés par le client avant la réception devront être marqués avec le nom et la date de réception.

En cas de vol de boissons et autres matériels, la responsabilité en incombe au traiteur pour ses fournitures et au client pour les siennes.